

Image not found or type unknown



Location d'un local à usage purement professionnel

Par **caroline**, le **04/09/2008** à **12:59**

pouvez vous m'éclairer sur ce que dit la loi concernant la location d'un local à usage purement professionnel à une société et dont le bailleur aurait pris la liberté au cours de cette location de louer ce même local à d'autres professionnels sans l'accord de la société ayant louée ce local.rncordialement